Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260322-2026_011-DE

Mairie de Saint-Marcan

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/03/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 22 Mars à 9:30, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, M. RENARD Pierrick, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme CARRASCO Léa, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusée : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

A été nommé(e) secrétaire : Mme LADOIRE Angéline

2026/011 – Délégation de fonctions aux adjoints

Vu la délibération n°2026/08 du 22 mars 2026 déterminant le nombre d'adjoints au nombre de 2 ;
Vu la délibération n°2026/09 du 22 mars 2026 procédant à l'élection par scrutin de liste de M. RENARD Pierrick, 1er adjoint et de Mme MAZIER Sylvie, 2eme adjointe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

Considérant la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints ;

M. le Maire informe le conseil municipal de la répartition des domaines qu'il veut confier par arrêté de délégation à chaque adjoint, suite à la réunion d'installation du conseil municipal :

- **M. RENARD Pierrick, 1er adjoint** : **Voirie, aménagement paysager, cimetière**
- **Mme MAZIER Sylvie, 2eme adjointe** : **Bâtiments et logement communaux**

Le conseil municipal, par :
10 voix POUR,
0 ABSTENTION,
0 voix CONTRE,

- **ACCEPTE** les délégations confiées aux adjoints ;
- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'éxécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

MAIRIE DE SAINT-MARCAN 35120 ILLE ET VILAINE